

# HR Excellence in Research, l'UCA labellisée

Publié le 19 mars 2019 – Mis à jour le 22 mars 2019



HR EXCELLENCE IN

L'Université Clermont Auvergne (UCA) a reçu de la Commission Européenne, le 4 mars 2019, le label "HR Excellence in Research" pour sa Stratégie Européenne des Ressources Humaines pour les Chercheurs aussi appelée HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers).

Elle devient ainsi le **18e établissement** (aux côtés de 3 EPST, de l'Institut Curie, de 4 écoles et de 9 Universités...) à obtenir ce label qui récompense sa politique de recrutement et de gestion des carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs.

L'obtention de ce label entérine la reconnaissance du plan d'actions de l'UCA en matière de stratégie RH pour la recherche transmis en décembre 2018 à la Commission Européenne et constitue un atout majeur pour :

- l'attractivité de notre université au sein de l'Espace Européen de la Recherche ;

- le recrutement élargi à travers la publication gratuite d'offres d'emploi sur le site web Euraxess, relayées sur les sites Nature et Science ;
- la sécurisation des financements Horizon 2020, la facilitation de l'attribution des subventions européennes ;
- l'homogénéisation des bonnes pratiques au sein de l'établissement ;
- l'évaluation de « CAP 20-25 ».

**Cette stratégie HRS4R** s'appuie sur les principes de la Charte Européenne du Chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs adoptés par la Commission Européenne le 11 mars 2005.

La Charte Européenne du chercheur représente un ensemble de principes généraux et d'exigences qui concernent le rôle, les responsabilités et les devoirs des chercheurs et de leurs employeurs ou des organismes de financement.

Le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs est un ensemble de principes et d'exigences qui visent à améliorer le recrutement, avec des procédures de sélection plus équitables et plus transparentes, et propose également diverses méthodes pour évaluer leur mérite.

Les principes de la Charte et du Code de conduite comportent 40 points dont les domaines prioritaires sont :

- l'éthique de la recherche et la responsabilité professionnelle ;
- le recrutement ;
- les conditions de travail ;
- la non-discrimination ;
- la formation et le développement professionnel.

Pour chacun de ces domaines, des objectifs en lien avec les principes de la Charte et du Code ont été fixés. Leur mise en œuvre concrète est assurée par un plan d'actions pluriannuel couvrant la période 2019 – 2023. Une auto-évaluation sera réalisée avant le mois de mars 2021. Le comité de pilotage mis en place en février 2017 et qui comporte des représentants politiques, de directions opérationnelles et de la communauté des chercheurs a permis de bâtir notre plan d'actions et veillera à son exécution.

TOUTES LES ACTUALITÉS



[Consulter l'agenda](#)

[Cette semaine](#)

[Ce mois-ci](#)